

# *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*



Communiqué 2026-10 (2026-06-10)

## ***Avis aux plaisanciers Présence d'un raton laveur***

Un raton laveur a été aperçu à plusieurs reprises sur les passerelles de la Marina 1 ainsi qu'aux abords des embarcations. Comme cet animal a récemment causé des dommages à un bateau, nous souhaitons vous en informer par mesure de prévention.

Nous vous invitons à :

- Éviter de laisser de la nourriture, des déchets ou tout autre objet susceptible d'attirer la faune
- Ne pas approcher, nourrir ou tenter de capturer l'animal

Malgré nos démarches auprès de plusieurs entreprises spécialisées afin de faire relocaliser l'animal, aucune intervention de ce type n'est actuellement possible. En effet, compte tenu des mesures en vigueur liées à la surveillance de la rage chez les animaux sauvages, la relocalisation des ratons laveurs est actuellement interdite.

**Nous poursuivons néanmoins nos recherches et nos démarches afin d'identifier une solution conforme à la réglementation et permettant de limiter les inconvénients causés par la présence de cet animal à la marina.**

Pour en savoir davantage sur les mesures de prévention recommandées par le gouvernement du Québec, veuillez consulter le lien suivant:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/cohabiter-animaux-sauvages/quoi-faire-presence-animaux-sauvages-propriete>

Merci de votre collaboration,

Le Conseil d'administration